



Sarlat
Périgord Noir

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

"On gagne sa vie avec ce que l'on reçoit, mais on la bâtit avec ce que l'on donne." Winston Churchill

SOMMAIRE

◆	INTRODUCTION	3
◆	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
◆	ORGANIGRAMME et RESSOURCES HUMAINES	5
◆	BUDGETS ET RESULTATS 2024	6
◆	LA MISSION GENERALE DU CIAS ET SES DECLINAISONS OPERATIONNELLES	9
◆	ACCUEIL DES PUBICS	11
◆	ELECTION DE DOMICILE	12
◆	AIRE DES GENS DU VOYAGE	14
◆	AIDE SOCIALE LEGALE	15
◆	ALT DISPOSITIF LOGEMENT TEMPORAIRE JEUNE	16
◆	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET AIDE FACULTATIVE	17
◆	ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ET RESTAURATION A DOMICILE	19
◆	LA RESIDENCE AUTONOMIE DU PLANTIER	28
◆	CONCLUSION	35

INTRODUCTION

2024 a été une année importante pour le CIAS, les organisations et projets initiés et pensés en 2023 ont vu leur concrétisation sur l'année; à ce titre on pense nécessairement à la mise en place de la troisième tournée de portage des repas qui a vu le jour en juillet 2024 mais aussi à l'évolution des missions de coordination sur le volet action sociale, à la généralisation des visites à domicile pour les nouveaux clients du portage des repas ou encore à la réalisation du chantier des salles de bain au sein de la Résidence Autonomie! Autant de projets qui nécessitent à chaque fois un investissement et un engagement forts de la part des agents qui ont à cœur d'innover, d'améliorer et de consolider l'activité du service.

Ces réalisations avaient d'autant plus de sens en 2024 qu'elles illustraient également l'état d'esprit et la dynamique insufflés par le directeur de l'établissement depuis plus d'une décennie, Jean-Luc Raulet. Son départ à la retraite en juin 2024 a pu bousculer les habitudes et les repères tant en interne qu'en externe, néanmoins son empreinte et sa philosophie continuent d'imprégner la structure et les valeurs qu'il prônait restent celles qui animent toujours le CIAS et se retrouvent dans:

- ⇒ Une qualité et une disponibilité d'accueil et d'orientation
- ⇒ Un accompagnement des personnes équitable et bienveillant
- ⇒ Un lieu d'échange et de partenariat fort

Ces réalisations, bien que conséquentes et positives, ne doivent pas omettre les sujets plus difficiles et notamment la gestion de l'aire des gens du voyage qui continue de se faire en mode « dégradé » dans le sens où les moyens humains du CIAS ne permettent pas d'assurer une présence régulière et sécurisée d'agents sur le site. Cela a notamment pour conséquence des dégradations importantes sur les blocs sanitaires, un état de vétusté avancé des installations, plusieurs amoncellements de déchets de toute nature et toujours aucune déclaration d'installation de la part des voyageurs, ni de règlement des frais de séjours. La situation semble inextricable en l'état et nécessite une vraie concertation politique en vue d'établir des orientations, un plan d'action et surtout des moyens à mettre en face pour sortir de l'ornière.

Enfin, la dématérialisation des démarches administratives reste également une difficulté pour la population en général et en situation de précarité particulièrement. Elle vient complexifier et allonger les temps de rendez-vous et de traitement des dossiers des conseillères en économie sociale et familiale qui doivent passer beaucoup plus de temps qu'avant sur des démarches administratives (aidant connect) et sont souvent tributaires des délais d'instructions d'autres organismes, voire n'ont pas de réponse à certaines demandes... Leur charge administrative s'accroît considérablement et avec elle la charge mentale car les dossiers ne trouvent plus d'issue aussi rapidement qu'avant, et ce, d'autant que les situations des personnes accompagnées se complexifient dans le même temps (contextes de séparation, de maladie, de perte d'emploi, de logement inadapté, etc.). D'ailleurs, nous avons renouvelé en 2024 des temps d'analyse des pratiques pour les agents qui s'avèrent plus que nécessaires pour échanger, prendre du recul et envisager des solutions à certaines difficultés.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en janvier 2010.

Il est une personnalité morale de droit public, il dispose d'un Conseil d'Administration - où chaque commune est représentée - présente un budget autonome et dispose d'un tableau des effectifs distinct de celui de la Communauté de communes.

Démographie

Superficie

228 km²

Densité

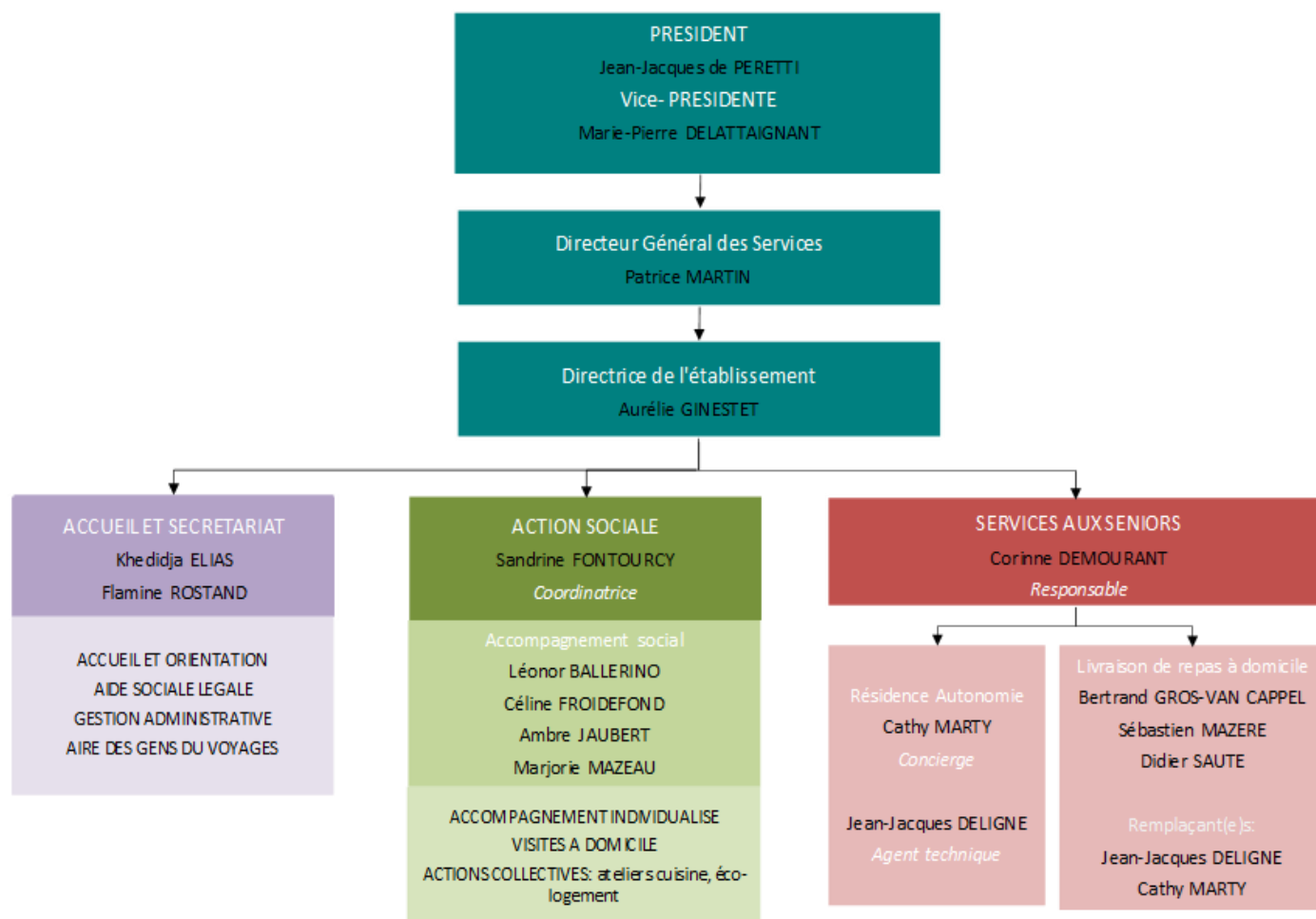
73 hab./km²

COMMUNES Chiffres INSEE	Population De référence
Beynac et Cazenac	458
Marcillac-Saint-Quentin	858
Marquay	602
Proissans	1 104
La Roque-Gageac	448
Saint-André-Allas	908
Sainte-Nathalène	660
Saint-Vincent-de-Cosse	393
Saint-Vincent-le-Paluel	305
Sarlat-la-Canéda	9 143
Tamniès	417
Vézac	520
Vitrac	874
TOTAL	16 690

Président : Jean-Jacques de PERETTI

Vice-Présidente : Marie-Pierre DELATTAINANT

Membres élus		Membres nommés	
Noms	Communes	Noms	Représentations
Marie-Pierre DELATTAINANT	Sarlat-la-Canéda	Reine CHABRIER	Association de Retraités
Carine AUDIT	Saint André Allas	Frédéric DA SILVA	Association Itinérance
Marlies CABANEL	Sarlat-la-Canéda	Philippe GALODE	Vitrac
Sylvie DELBARY	Vézac	Solange LAMOTHE	Saint-André-Allas
Monica DUBOST	Sainte-Nathalène	Christine LASCOMBE	Marcillac-Saint-Quentin
Maryline FLAQUIERE	Sarlat-la-Canéda	Jean-Philippe LAVAL	Association Croix Marine
Brigitte JALES	Vitrac	Isabelle LOVISA	Sainte-Nathalène
Serge PARRE	Beynac-et-Cazenac	Claudine MULLER	Sarlat-la-Canéda
Claudine PRADAT	Proissans	Marie SALLES	La-Roque-Gageac
Etienne ROUQUIE	Saint-Vincent-le-Paluel	Colette SOUMEYROU	Marquay
Patrick SALINIE	Saint-André Allas	Roland THEIL	UDAF



INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AU 31 12 2024

Effectif au 31/12/24 : 14 agents dont 11 titulaires

71% de femmes et 29% d'hommes

⇒ 21% en catégorie A ; 7% en catégorie B et 72% en catégorie C.

⇒ 3 Contractuels – 2 femmes et 1 homme

Formation : 38,5 journées de formation

⇒ 8 agents concernés

⇒ Dont 8,5 jours de préparation examens et/ou concours (3 agents)

Absentéisme pour maladie : 230 jours de maladie touchant 7 agents

Absentéisme pour accident de travail : 21 jours touchant 1 agent

2024 a également été l'année du départ en retraite du directeur de l'établissement qui occupait cette fonction depuis 2013; son départ ayant cependant été bien préparé et anticipé, la passation s'est faite avec un temps de tuilage de 6 semaines évitant une déperdition d'information et assurant un suivi des dossiers en cours.

La mission de coordinatrice de l'action sociale a également pu être investie progressivement sur 2024 avec le retour de l'agent occupant cette fonction sur sa base de travail contractuelle (90%); cela a notamment donné lieu à de nouveaux partenariats comme le cinéma pour des « entrées suspendues » à l'instar des « cafés suspendus » (places offertes ou contribution volontaire des clients du cinéma pour offrir des places gratuites), un tabac/presse pour des timbres fiscaux, Avenir Sarlat pour une réflexion sur les Chèques Accompagnement Personnalisé.

Budget principal 2024

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	735 385,00 €	688 203,38 €
002	Résultat antérieur reporté		
12	Charges de personnel	783 812,00 €	757 516,38 €
65/67	Autres charges de gestion courante + exceptionnelles	192 621,00 €	175 864,86 €
66	Charges financières	832,00 €	830,31 €
42	Opération ordre de transfert	65 550,00 €	65 542,65 €
22	Dépenses imprévues		
23	Virement à la section		
TOTAL		1 778 200,00 €	1 687 957,58 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
002	Excédent antérieur	59 485,36 €	
13	Atténuation de charges	1 500,00 €	
42	Opération ordre de transfert		
70	Produits des services	539 100,00 €	552 606,89 €
74	Dotations, Fonds divers	1 152 509,00 €	1 148 755,50 €
75/77	Autres produits de gestion courante + exceptionnels	25605,64	27 494,76 €
TOTAL		1 778 200,00 €	1 728 857,15 €

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
40	Opération ordre de transfert		
13	Subventions d'équipements	16 400,00 €	16 400,00 €
16	Emprunts	16 085,00 €	16 082,61 €
20	Immobilisations incorporelles	2 200,00 €	1 692,00 €
21	Immobilisations corporelles	152 565,00 €	23 341,72 €
27	Autres immobilisations financières	250,00 €	0,00 €
TOTAL		187 500,00 €	57 516,33 €

INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
001	Résultat antérieur reporté	16 756,91 €	
40	Opération ordre de transfert	65 550,00 €	65 542,65 €
10222	FCTVA	31 528,31 €	31 528,31 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0,00 €
13	Subventions d'investissement	23 234,78 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	50 180,00 €	
27	Autres immobilisations financières	250,00 €	
TOTAL		187 500,00 €	97 070,96 €

Budget Annexe 2024 —Résidence Autonomie

<u>INVESTISSEMENT</u>				-	
INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	Réalisé		
001	Résultat antérieur reporté	10 563,88			
020	Dépenses imprévues				
040	Opération ordre transfert	2 820,00	2 820,00		
041	Opération patrimoniale				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes	22 789,12	22 245,26		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	58 327,00	36 850,71		
26	Participation/créances rattachées				
TOTAL		94 500,00	61 915,97		
INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	Réalisé		
001	Résultat antérieur reporté	21 184,63	21 184,63		
021	Virement de la section d'exploitation				
040	Opération ordre transfert	24 037,00	22 502,68		
041	Opération patrimoniale				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
10222	Fonds de compensation TVA	3 074,37	3 073,77		
1068	Excédents de fonctionnement				
13	Subventions d'investissement	44 704,00	20 821,93		
138	Autres subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes	1 500,00	1 344,93		
165	Dépôts et cautionnement reçus				
TOTAL		94 500,00	68 927,94		
<u>FONCTIONNEMENT</u>				-	
FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	Réalisé		
002	Déficit antérieur reporté				
011	Charges à caractère général	56 288,00	46 727,37		
012	Charges de personnel	40 000,00	40 000,00		
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investisse- ment				
042	Opérations ordre transfert	22 512,00	22 502,68		
65	Autres charges de gestion				
66	Charges Financières	4 850,00	4 845,02		
67	Charges exceptionnelles				
68	Amortissements				
TOTAL		123 650,00	114 075,07		
FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	Réalisé		
002	Résultat reporté	2 842,51			
013	Atténuations de charges				
042	Opérations ordre transfert				
70	Redevances	34 675,00	35 406,96		
74	Dotations, subventions	7 014,00	7 210,60		
75	Autres produits de gestion	76 298,49	78 665,67		
777	Quote-part des sub d'inv	2 820,00	2 820,00		
78	Reprises sur provisions				
TOTAL		123 650,00	124 103,23		

Budget principal : résultats 2024

EXECUTION DU BUDGET 2024			
	Dépenses	Recettes	Soldes
Exploitation	1 687 957,58	1 728 857,15	40 899,57
Investissement	57 516,33	97 070,96	39 554,63
REPORT 2023			
Exploitation	-	59 485,36	59 485,36
Investissement	-	16 756,91	16 756,91
RESULTAT CUMULE 2024			
Exploitation	1 687 957,58	1 788 342,51	100 384,93
Investissement	57 516,33	113 827,87	56 311,54
TOTAL			156 696,47
RAR 2024			
Investissement	1 553,46	23 232,17	21 678,71
RESULTAT GLOBAL 2024			178 375,18

Budget annexe, Résidence Autonomie : résultats 2024

EXECUTION DU BUDGET 2024			
	Dépenses	Recettes	Soldes
Exploitation	114 075,07	124 103,23	10 028,16
Investissement	61 915,97	68 927,94	7 011,97
REPORT 2023			
Exploitation	-	2 842,51	2 842,51
Investissement	10 563,88	-	- 10 563,88
RESULTAT CUMULE 2024			
Exploitation	114 075,07	126 945,74	12 870,67
Investissement	72 479,85	68 927,94	- 3 551,91
TOTAL			9 318,76
RAR 2024			
Investissement	-	-	-
RESULTAT GLOBAL 2024			9 318,76

La mission générale du CIAS Sarlat Périgord Noir

Créé le 1er janvier 2010 suite au transfert des compétences de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIAS SPN) est l'établissement public en charge de l'action sociale locale pour le CCSPN.

Le CIAS est un outil d'intervention sociale de proximité qui intervient principalement dans trois domaines d'actions, à savoir :

- **Les actions en faveur des seniors** en vue de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées : mise en place d'actions de prévention et de services tels que la livraison de repas à domicile mais aussi accès à des logements adaptés (Résidence Autonomie du Plantier) et développement de solutions adaptées aux besoins des seniors (Conciergerie d'Ici, Atchoum).
- **Les actions en faveur des personnes adultes** souhaitant une élection de domicile, un accompagnement social individualisé pour les aider dans les démarches administratives, un accompagnement budgétaire mais aussi des conseils et des informations sur les organismes et dispositifs sociaux existants. Le pôle « action sociale » intervient également dans l'aide sociale facultative communautaire (chèques d'accompagnement personnalisé, secours d'urgence, chèques cadeaux en fin d'année). Il mène aussi une action plus spécifique en direction des jeunes adultes « en rupture » qui peuvent être hébergés et accompagnés dans l'un des trois logements loués à cet effet. Enfin, il œuvre à la création et au maintien du lien social par le biais d'actions collectives (ateliers cuisine, ateliers éco-logement) et par son inscription dans les projets du territoire (CTG, CLS, actions partenariales).
- **Les actions sur l'Aire des Gens du Voyage**, sur le site de Rivaux, constituée de 16 emplacements (soit 32 places de caravanes) et s'inscrivant dans les orientations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Dordogne (2024/2029).

Le CIAS Sarlat Périgord Noir a ainsi pour mission générale de :

- ⇒ Garantir et améliorer l'accueil du public.
- ⇒ Soutenir l'accès aux droits
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de prévention diversifiées permettant notamment le mieux vivre chez soi.

Le CIAS est aussi outil de réflexion, de diagnostic, de coordination et d'accompagnement au service du développement territorial. Il est éloigné de l'image d'un service social cantonné aux aides financières, bons alimentaires et autres aides immédiates. Il a développé des actions innovantes de lutte contre la précarité énergétique, maillé le tissu social pour engager des initiatives collectives (jardins partagés, ateliers cuisine, collecte mémorielle, diagnostic socio-thermique), promu des actions de prévention contre la perte d'autonomie, mis en œuvre des chantiers pour consolider le bien vivre choisi en prenant de l'âge, développer un partenariat de projets et de réflexions partagées. Il est aussi propriétaire bailleur d'une Résidence Autonomie et gestionnaire par délégation de la CCCSPN, d'une aire des gens du voyage de 16 emplacements. A ce titre c'est le seul établissement de la collectivité qui assure l'hébergement direct de populations.

La situation actuelle consolide son rôle d'amortisseur social et il doit être comme les autres services et équipements de la Communauté de Communes de Sarlat Périgord noir, encore plus centré sur la proximité avec les habitants.

Les missions opérationnelles du CIAS

Mission 1 : Accompagnement social individualisé

- ⇒ Information et/ accueil du public (droits, logement, insertion, santé...)
- ⇒ Accompagnement social de personnes rencontrant des difficultés d'insertion, d'accès aux droits, de maintien/ accès au logement et de gestion budgétaire
- ⇒ Aide à la constitution de dossiers et accompagnement dans les démarches
- ⇒ Instruction administrative et suivi des dossiers de demandes d'aides
- ⇒ Domiciliation administrative
- ⇒ Médiation auprès des organismes
- ⇒ Réflexion, construction d'outils de recueil d'activité

Mission 2: Accompagnement budgétaire

- ⇒ Soutien à la gestion budgétaire
- ⇒ Accompagnement éducatif budgétaire

Mission 3 : Mise en œuvre de l'aide facultative

- ⇒ Construction du référentiel et contribution au pilotage de l'aide facultative
- ⇒ Analyse des besoins des usagers
- ⇒ Instruction et présentation des dossiers de demande

Mission 4: Conseil, information et expertise

- ⇒ Diagnostic psycho-social du territoire et participation à l'analyse des problèmes sociaux par une contribution à l'établissement de l'analyse des besoins sociaux
- ⇒ Consolidation des liens institutionnels et partenariaux avec des représentants d'institutions des secteurs privés et/ou publics pour le traitement des situations sociales individuelles
- ⇒ Veille sociale/ Recueil des données qualitatives et quantitatives
- ⇒ Contribution à la lisibilité et à la visibilité de la politique d'accompagnement social des publics

Mission 5: Chefferie de projet et actions de prévention

- ⇒ Diagnostic, élaboration et mise en place d'actions collectives
 - En direction des jeunes : hébergement et insertion des jeunes soutenus par un accompagnement partenarial
 - En faveur de l'insertion : organisation des campagnes annuelles d'attribution de chèques cadeaux en partenariat avec le commerce local....

Mission 6 : Développement et modernisation des outils de l'accompagnement

- ⇒ Dématérialisation des dossiers des nouveaux usagers
 - ⇒ Accompagnement France Connect: formation « Aidant connect »
 - ⇒ Accompagnement social et modernisation des vecteurs : rendez-vous téléphoniques, conseil et accompagnement par courriel, liens sms avec l'utilisateur
- ♦ **Formation** : le CIAS est site qualifiant partenaire de POLARIS à Limoges : accueil et tutorat des étudiants. La réorganisation obère l'accueil de stagiaires

Accueil des publics

Accueil du public	2021	2022	2023	2024
	15 973	16 994	17 784	14 954
Accueil physique	6 862	5 885	6 876	7 047
Accueil téléphonique	9 111	11 109	10 908	7 907

	2021	2022	2023	2024
Utilisation du téléphone	93	121	112	139
Utilisation de l'ordinateur en libre accès	258	275	260	191
Utilisation de l'ordinateur avec accompagnement	48	65	64	51

L'évolution du nombre d'accueils physiques, toujours en augmentation signifie l'accroissement de la visibilité de l'établissement sur le territoire et constitue aussi un indicateur de l'efficacité de la politique de liens partenariaux que le CIAS développe. Il est un indicateur de la difficulté vécue par les usagers, car les demandes se font plus pressantes donc les gens se déplacent pour obtenir de l'aide plus rapidement. L'installation de nombreuses permanences partenariales au sein des locaux permet aux différents publics de venir chercher des renseignements, des conseils, des expertises et de trouver des réponses aux difficultés et accidents de la vie qu'ils traversent. L'accès aux droits est le maître mot de cette action.

<u>Dossiers instruits à l'accueil</u>	2022	2023	2024
Carte Solidaire	22	32	50
Courriers élection de domicile	1 379	1 065	1 367
Aire des gens du voyage	65	35	62
Accompagnement administratif	66	76	105
Photocopies	207	212	128
Transmission mail et impression	58	164	122
Retour matériel Cassiopéa	40	30	35

Election de domicile

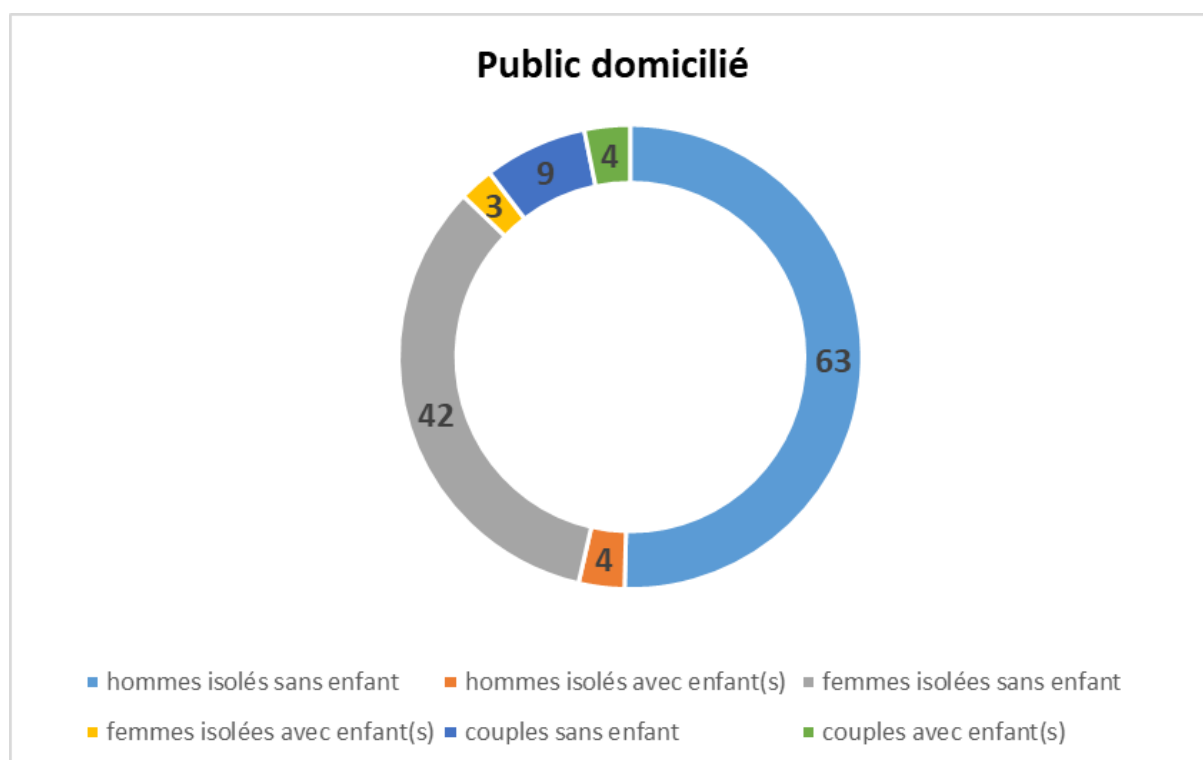
Un CIAS accepte les demandes d'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui ont un lien suffisant avec la commune ou le groupement de communes.

Le lien est caractérisé si les personnes sont installées sur le territoire ou ont l'intention de s'y installer dans des conditions qui ne sont pas purement occasionnelles et qui présentent un minimum de stabilité: l'exercice d'une activité professionnelle ; le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de cette commune ; l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ; la présence de liens familiaux dans la commune (famille qui y a vécu ou y vit toujours), des liens amicaux ; l'hébergement chez une personne demeurant dans la commune.

La délivrance d'une attestation de domiciliation permet l'ouverture de droits et prestations: délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales, demandes d'une aide juridique, exercice des droits civils, ouverture de droits aux prestations sociales légales, conventionnelles et réglementaires, (prestations CAF, MSA, affiliation S.S. prestations familiales, RSA, AAH, prime de retour à l'emploi, ASSEDIC, prestations de l'assurance vieillesse, soit les pensions de retraite et minimum vieillesse). La domiciliation est formalisée par la délivrance d'une attestation CERFA, fixée par l'arrêté du 1^{er} février 2008. Une élection de domicile est valide pendant 1 an renouvelable à la demande de l'intéressé . Le courrier est mis à disposition au guichet du CIAS; les arrivées et retraits du courrier sont enregistrés et sont remis en main propre à la personne qui a fait l'élection de domicile après vérification de son identité.

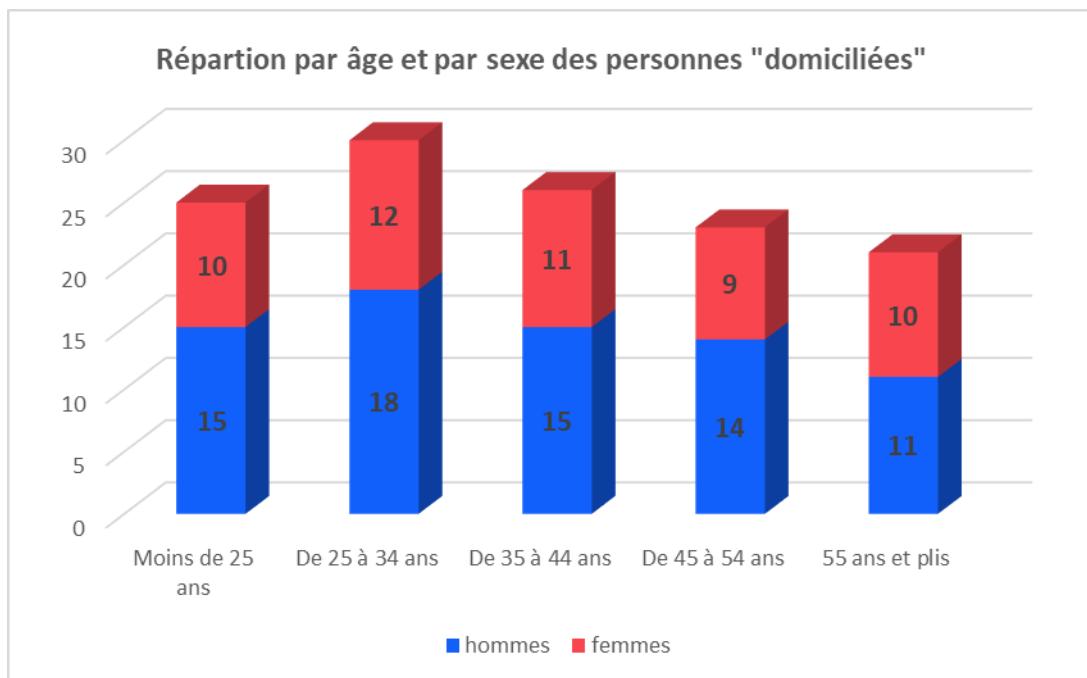
Activité de domiciliation

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'attestations délivrées	103	110	116	125
Dont nombre de premières demandes	80	78	77	88
Dont nombre de renouvellements	23	32	39	37



Nature des ressources des personnes avec une élection de domicile en 2024

Nature des ressources	RSA	Sans	Salaire	AAH	ASSEDIC	retraite	Prestations familiales	Indemnité de stage/ formation	Non renseigné
Nombre de personnes concernées	32	27	25	13	13	6	4	3	2



Nature de l'hébergement	Chez un tiers	Sans	Urgence	Gens du voyage
Nombre de personnes concernées	67	33	20	5

Les différentes données de l'année 2024 font apparaître que les élections de domicile concernent un public majoritairement:

- ⇒ Célibataire, sans enfant à charge
- ⇒ Plutôt masculin
- ⇒ Dans une tranche d'âge entre 25 et 34 ans
- ⇒ Hébergé chez un tiers

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces constantes, une difficulté à se loger compte tenu du manque de « petits » logements de types studios ou T1 sur le territoire et de la difficulté à signer un bail au regard des critères requis (souvent un emploi pérenne, un salaire équivalent à trois fois le montant du loyer, des frais d'installation importants: caution, ouverture de compteurs, ameublement etc.), une précarisation de la population notamment pour les travailleurs saisonniers qui avec les nouvelles règles d'indemnisation de France Travail se trouvent avec peu ou pas de ressources une fois la saison terminée.

Aire des Gens du Voyage

L'aire des gens du voyage de Rivaux est constituée de 16 emplacements correspondant à 32 places de caravanes, elle est ouverte depuis 1993.

Elle est installée sur un site de 2 ha boisé, en déclivité forte, à la périphérie de Sarlat-la Canéda.

La gestion est faite par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir par délégation de la Communauté de Communes; délibération 2016-95 du Conseil communautaire du 12-12-2016.

La gestion de l'aire est en 2024 demeurée difficile, à l'instar des deux années précédentes. La mise en place de passages réguliers réalisés par le CIAS en partenariat avec la Police Municipale ont permis de mieux suivre les présences sur l'aire.

Le CIAS a enregistré plusieurs nouvelles familles en début d'année qui sont restées sur des petites périodes (moins d'un mois) sans s'inscrire au préalable auprès du CIAS.

Les familles qui fréquentent régulièrement l'aire d'accueil s'installent sans s'enregistrer ni s'acquitter des droits relatifs à leur séjour et informent les nouveaux arrivants qu'ils ne faut pas s'inscrire ni payer.

Des titres sont donc automatiquement émis pour les frais de séjour.

Les familles régulières et de passage ne sont pas en demande d'accompagnement social au niveau du CIAS.

Pour celles qui restent plus de 3 mois, elles sont majoritairement sarladaises, installées et insérées dans le tissu local: scolarisation des enfants en primaire (l'accès au collège ne nous est pas connu avec certitude), fréquentation de la PMI voire du CAMPS, entrepreneuriat dans les espaces verts et le bâtiment, déclaré et reconnu.

Nous notons une petite augmentation des demandes de dépannages/réparations auprès de notre service, alors que l'année dernière ce n'était pas le cas. Les interventions sont menées avec le concours du Centre Technique Municipal ; certaines demandant une technicité particulière notamment en plomberie. Enfin, cela permet d'éviter à l'agent technique d'intervenir seul sur le site.

Pour autant, les dégradations persistent sur l'aire:

- Dépôt de branchages aux abords des emplacements ou sur les emplacements inoccupés, élevages de volatiles dans les communs (local gardien), dégradations électriques, stockages intempestifs dans les locaux techniques, toilettes volontairement et régulièrement bouchés....
- Consommation de fluides (eau + électricité) outrageusement élevée, venant considérablement grever le budget du CIAS, sans que les occupants ne s'acquittent d'aucun règlement. Ces consommations proviennent d'usages abusifs mais aussi de fuites régulières et importantes liées à la vétusté des installations et aux manipulations non conformes qui sont faites par des personnes non habilitées (vol de matériel, branchements aléatoires etc.).

Aire des gens du voyage	2021	2022	2023	2024
Nombre de jours d'occupation	5 156	4 336	1 644	3 410
Consommation d'eau (m ³)	1 854	2 009	2 291	3 982
Consommation d'électricité (kw/h)	135 490	158 411	127 743	135 808
Dépenses de travaux d'entretien	73 162 €	7 630,15 €	2 324,64 €	14 221 €
Subventions : C. Départemental + Etat	41 309,50 €	68 129, 59 €	42 972,48 €	34 679 €

Aide sociale légale

PRINCIPES GENERAUX

L'aide sociale légale se définit comme l'ensemble des prestations constituant une obligation mise à la charge des collectivités publiques, notamment des Conseils Départementaux, et destinée à faire face à un état de besoins pour des bénéficiaires dans l'impossibilité d'y pourvoir. Ainsi, les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Les CIAS, ou CCAS, sont chargés de constituer les dossiers de demande et de les transmettre au représentants de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

*** Cas particulier d'une demande d'aide sociale à l'hébergement**

Les personnes âgées hébergées en établissement ou chez des accueillants familiaux qui ont des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement peuvent faire une demande d'ASH (aide sociale à l'hébergement) en établissement ou d'ASH (aide sociale à l'hébergement) en accueil familial auprès du conseil départemental.

Le conseil départemental étudie la demande. Il évalue les ressources du demandeur et, le cas échéant, les ressources de son conjoint et de ses obligés alimentaires. Il fixe alors le montant de l'aide sociale à l'hébergement en fonction de la situation du demandeur, de ses obligés alimentaires et du règlement d'aide sociale en vigueur dans le département.

Dossiers d'aide sociale constitués par le CIAS	2021	2022	2023	2024
APA—Maintenance à domicile	105	35	63	49
EHPAD	42	31	53	31
Hébergement - Foyer	20	16	15	15
Aide ménagère invalidité	11	4	12	13
S.A.V.S. (Service à la vie Sociale)	23	19	11	17
ASPA (allocation de Solidarité pour personnes âgées), retraite—reversion	20	10	8	10
Dossiers MDPH	15	12	19	13
	241	137	200	148

Le nombre de dossiers instruits en 2024 est en baisse par rapport à 2024 mais légèrement supérieur à 2023; il s'agit pour autant d'un pan important de l'activité notamment en termes d'informations et de renseignements donnés aux personnes, même si in fine les dossiers ne sont pas forcément constitués en interne.

La simplification des formulaires et leur accessibilité en ligne permettent à certaines familles de faire les démarches en autonomie, ou du moins leur finalisation.

ALT (Logement temporaire jeunes)

Dispositif ALT : Insertion des jeunes (18-25 ans) par un accompagnement social lié au logement

Le dispositif ALT permet l'accueil de jeunes (18 -25 ans) en rupture sur le territoire. La stabilisation de l'hébergement au sein d'un logement indépendant permet un accompagnement pluri partenarial., qui a prouvé son efficacité en termes d'apaisement et d'apprentissage d'une gestion de vie autonome.

Le projet des jeunes peut prendre différentes formes: suivi de leur insertion professionnelle, prise en charge de leur santé, mise à jour de leur situation administrative (accès aux droits). Ainsi, accompagnés et mieux préparés à la vie autonome, les jeunes peuvent accéder aux droits communs (emploi, logement, santé).

Les 3 logements dédiés au dispositif ALT (le CIAS s'est doté du 3ème logement en novembre 2023) sont situés dans le parc public et proches du centre de Sarlat où se trouvent les services (Hôpital, Mission locale, CAF...) et les commerces.

Malgré un logement supplémentaire depuis fin 2023, la liste d'attente reste constante avec une moyenne de 4 dossiers. Le nombre de jeunes accueillis en 2024 est inférieur à celui de 2023 avec pour autant un nombre de nuités largement supérieur (rendu possible par le 3ème logement); cela atteste d'une durée plus longue de prise en charge des jeunes accueillis car ils arrivent dans des situations de grande fragilité, avec souvent des problématiques plurielles (problématique familiale, de santé et professionnelle se croisant). Le travail de partenariat et la forte mobilisation des travailleurs sociaux d'Itinérance, du CIAS en lien avec la PASS et la mission locale sont nécessaires et ont été porteurs d'effets positifs pour les jeunes accompagnés en 2024.

	2021	2023	2024
Nombre de logements proposés	2	2	3
Nombre de jeunes hébergés	8	8	7
Nombre de jours d'occupation	632	604	938
Suivi fait avec partenaire	Itinérance/ MLPN/ PASS	Itinérance/ MLPN/PASS	Itinérance/ MLPN/ PASS
Orientation en fin d'hébergement	2 retours famille 1 Hébergé 3 en logement autonome 2 présents au 31/12/2020	1 : accession à la propriété 1 : intermédiation locative APARE 2 : location parc privé 1 : sortie sans solution de logement 1 : reprise d'étude avec logement 2 : présents au 31/12/2023	2 : location parc privé 1 : parti sans prévenir 1 : hébergé chez un ami 3 : présents au 31/12/2024

Accompagnement social et aide sociale facultative

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du Conseil d'Administration du CIAS. L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d'aides légales ou extra-légales.

Les aides facultatives peuvent prendre la forme de:

* **Secours financiers** à hauteur de 200 € par an et par foyer attribués par la Commission Consultative. Cette dernière statue en fonction des éléments présentés par le travailleur social et du calcul du reste à vivre (RAV). L'objectif est de soutenir les familles du territoire dans la gestion budgétaire du quotidien (accès et maintien dans le logement, accès aux soins, aux transports mais aussi favoriser l'insertion). La commission consultative se réunit tous les 15 jours. Les décisions sont prises par des élues nommées au sein de cette commission.

En 2024, la commission consultative s'est réunie 23 fois pour étudier 116 dossiers dont 30 hors Sarlat. Il y a eu 2 rejets et 2 dossiers sans suite (pas de versement car manque de document pour ce faire dans un des cas et rejet de l'aide par la famille dans le second cas). Cette action a eu un coût de 19 927 € soit 177€ en moyenne par famille

Les secours ont été sollicités pour des natures de besoins différents et répartis comme suit:

Energie	Mobilité	Logement	Administratif	Santé	Enfance	Autre
50	21	21	2	14	6	2

Comme les années précédentes, l'énergie est une problématique importante du fait de la mauvaise isolation de certains logements et de factures de régularisation ou au réel des consommations (notamment l'hiver) qui viennent déséquilibrer tout le budget.

Les personnes ayant bénéficié d'une aide financière sont principalement des personnes célibataires (60 dossiers) ou des familles monoparentales (35). Les couples (11) et couples avec enfant (10) restent minoritaires car d'autres aides peuvent être mobilisées auprès de la CAF et du Conseil Départemental.

* **Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** d'une valeur unitaire de 8 € utilisables dans les grandes surfaces pour de l'alimentation ou des bouteilles de gaz. Attribution faite par les travailleurs sociaux en fonction d'un barème voté par le CA du CIAS et du calcul du RAV. Le CIAS a également signé une convention avec une station service pour aider à la mobilité car le système des caisses automatisées ne permettait pas d'utiliser les CAP pour l'achat de carburant.

En 2024 294 familles dont 40 hors Sarlat ont été soutenues pour 43 984 € soit 149.6 € en moyenne par familles. Il y a eu moins de familles bénéficiaires contrairement à la campagne de fin d'année. Pour 2025 un partenariat avec Avenir Sarlat va permettre d'avoir une offre de magasins plus conséquente et plus locale.

CHEQUES D'ACCOMPAGNE-	2021	2022	2023	2024
Nombre de foyers	326	319	342	294
Coût (en €)	48 776 €	46 784 €	52 570 €	43 984 €
	149,62 €/foyer	146.65 €/foyer	153,69€/foyer	149,61 €/foyer

* **Campagne de fin d'année** : bons d'achat, en partenariat avec Avenir Sarlat, attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année en fonction des ressources afin que les personnes puissent se faire plaisir avec des achats non habituels (jouets, parfums, vêtements, etc.) et consommer dans les commerces locaux. Le but étant qu'elles puissent s'autoriser à consommer autrement que dans les grandes surfaces. C'est une contribution à la lutte contre l'exclusion économique.

En 2024, la campagne de fin d'année a concerné 465 familles (411 en 2023) dont 58 hors Sarlat (toutes les communes ont été représentées). Sur Sarlat, cela semble logique que les foyers soient plus nombreux et il y a d'importantes structures (Fondation de Selves, l'atelier, etc.) mais aussi des élections de domicile (CMS; CIAS).

Chèques cadeaux avenir sarlat: 15 320 € soit 1532 tickets pour un coût moyen de 33 € par foyer.

CAP fin d'année: 21 704 € soit 2 713 tickets pour un coût moyen de 47 € par foyer.

Cette action a eu un coût total de 37 024 € soit un coût moyen de 80 € par foyer.

Les bénéficiaires sont principalement des personnes célibataires ou des familles mono parentales (413). Les couples avec ou sans enfant ne représentent que 52 situations.

Retraite (ASPA ou retraite principale)	AAH Pension d'Invalidité IJSS	CAF (RSA PA ASF)	Sans ressource	CEJ	France Travail (ASS ARE)	Salaire	Autre
128	132	103	23	4	37	37	1 ADA

Il est important de noter qu'il y a une augmentation des personnes sans ressource (non recours) Il faut donc continuer à faciliter l'accès aux services pour le public (permanences partenaires, aide informatique) mais aussi renforcer le partenariat pour les professionnels (réunions, actions communes). Les situations étant complexes, les foyers sont désormais contraints de s'adapter pour pallier le manque de ressources. Ainsi, on voit apparaître des personnes retraitées avec une activité, des personnes ayant une activité mais aussi de la prime d'activité, etc.

	2023	2023	TOTAL 2023	2024	2024	TOTAL 2024
CHEQUES CADEAUX	Chèques Avenir Sarlat (AVS)	CAP CIAS		Chèques Avenir Sarlat (AVS)	CAP CIAS	
Nombre de foyers	411	411	411	465	465	465
Coût total	13 480 €	19 016 €	32 496 €	15 320 €	21 704 €	37 024 €
Moyenne /foyer	33 €	46 €	79 €	33 €	47 €	80 €

* **Bons :**

- ⇒ Pour l'accès à la culture. Les familles du territoire peuvent accéder aux spectacles du centre culturel de Sarlat pour une participation de 5 ou 10 euros sur prescription d'un travailleur social. Elles peuvent également bénéficier de places gratuites au cinéma dans la limite des possibilités transmises par le cinéma et provenant des dons de la clientèle.
- ⇒ Pour l'accès aux douches municipales. Les personnes accompagnées par le CIAS se présentent à l'accueil et peuvent bénéficier d'un bon douche. En accédant aux douches municipales gratuitement les personnes peuvent se présenter à des entretiens d'embauche ou rester en emploi (saisonnier). Ce travail sur l'hygiène, le respect de la dignité est important car il fait partie des besoins vitaux.

* **Prescriptions :**

Pour accéder aux aides alimentaires de partenaires (Epicerie sociale, Epicerie de la Résidence Habitat Jeunes). Ces documents sont fournis aux familles pour qu'elles puissent subvenir à leur besoin alimentaire dans l'urgence mais aussi pour mettre en place un travail de rééquilibrage alimentaire.

L'activité des CESF c'est aussi 299 visites à domicile dont celles pour le portage des repas à domicile et 37 convocations dans le cadre des procédures d'expulsions.

Accompagnement des seniors

Vieillir chez soi, tel pourrait être le slogan de la personne âgée de 2024, qui au fil des ans glisse plus ou moins vers des situations de dépendance et de vulnérabilité. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation du public des seniors, les demandes d'interventions et de soutien se multiplient et les services à la personne doivent repenser leurs modes de gouvernance et de management afin de pouvoir répondre aux besoins grandissants des usagers. Ainsi, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi AVS de 2015) a conduit certaines réformes qui sont venues bouleverser les organisations et les pratiques. Désormais, les actions de prévention sont fortement soutenues et développées. De mêmes les mutualisations des services et des compétences sont plébiscitées.

C'est dans ce contexte très mouvant que les structures et les différents organismes font preuve d'innovation pour permettre aux seniors de rester chez eux le plus longtemps possible, en toute sécurité et avec un bon niveau de confort. Le CIAS de Sarlat – Périgord Noir s'inscrit pleinement dans cette dynamique en déployant des actions et des propositions qui tendent vers une prolongation de l'autonomie des publics. Ainsi, les points forts des actions portées sur le territoire de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir pour 2024 ont concerné :

- Un développement des solutions de mobilité :
 - Renouvellement du service de taxi à la demande (sur le territoire de la Communauté de Communes et les EHPAD de proximité).
 - Développement et ouverture des déplacements individuels grâce à un conventionnement de la Communauté de Communes, relayé par le CIAS, avec ATCHOUM qui propose deux types de solutions : du covoiturage sur des circuits ciblés ou du transport à la demande sans limitation géographique.
- Une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale. Cette action portée par la Communauté de commune Sarlat-Périgord Noir permet aux usagers du territoire d'obtenir des soutiens financiers pour les travaux relatifs à l'amélioration de leur logement (isolation, économie d'énergie, sécurité et confort).
- Un service de conciergerie permettant d'obtenir rapidement des interventions de professionnels de proximité (petits travaux de bricolage et d'entretiens divers).
- Un accompagnement individuel par des travailleurs sociaux du CIAS SPN, pour garantir l'accès aux droits.

En parallèle de ces points forts, le CIAS SPN a maintenu ses actions de partenariats pour diversifier son offre de services et répondre aux besoins des usagers. Ainsi, ont été réalisées, pour 2024, des actions de prévention encadrées par des professionnels tels que :

L'ASEPT (Association Santé Education et prévention sur les Territoires) :

Cette association développe depuis plusieurs années des conférences et des ateliers thématiques ouverts aux plus de 55 ans, quel que soit leur régime de retraite. Elle organise en proximité des actions animées par des professionnels formés et spécialistes de la santé des seniors. Sur Sarlat ce sont les animateurs de l'association Chacun sa gym en Périgord qui encadrent les ateliers proposés par l'ASEPT. Sur les autres communes, ce sont des formateurs de l'ASEPT qui interviennent. L'association propose une large palette de sujets et contribue de façon très active au maintien des liens sociaux.

Voici les ateliers (ASEPT) effectués par les animatrices de l'association en 2024 sur notre territoire. A noter que les communes mettent à disposition leurs locaux : le gymnase de la Canéda pour les interventions sur Sarlat, ou des salles des fêtes pour les autres communes. Il faut compter entre 12 à 24 participants pour chaque atelier effectué :

- ◇ Form' Equilibre : 2 ateliers pour 34 participants (1 Sarlat et 1 Vézac)
- ◇ Form' Bien Etre: 1 atelier sur Sarlat pour 17 participants
- ◇ Yoga du rire : 1 atelier à Sarlat pour 20 participants
- ◇ Mémoire : 4 ateliers pour 48 participants (3 Sarlat et 1 Vézac)
- ◇ Nutrition 2 ateliers pour 24 participants (1 Sarlat et 1 Marquay)

S'ajoute à cela, 3 réunions de prévention qui ont rassemblé 52 personnes.

Ce qui représente 10 ateliers et 3 réunions de présentation sur l'année pour une participation globale de 195 personnes. Certaines personnes participent à plusieurs activités.

Chacun sa Gym en Périgord :

Cette association, subventionnée par le CIAS est très active sur le secteur. Elle propose des séances de gym santé adaptées aux capacités de chacun, ainsi que de la marche nordique avec différents niveaux (distances et dénivelés adaptés). Ce sont 161 adhérents (125 femmes et 36 hommes) qui fréquentent les séances proposées sur les 2 axes suivants :

◆ un axe propre, qui concerne les offres de « sport santé » :

- gym santé organisée en 2 niveaux de difficulté pour 2 séances d'une heure chacune par semaine réalisées en 2024 :

Grp 1 (gym santé) 62 inscrits d'une moyenne d'âge de 69 ans

Grp 2 et 3 (gym sur chaise) 50 inscrits d'une moyenne d'âge de 75 ans

- marche nordique avec différents niveaux, pour 3 séances par semaines réalisées en 2024 :

« Les cools », 39 inscrits d'une moyenne d'âge de 72 ans

« Les trotteurs », 27 inscrits d'une moyenne d'âge de 68 ans

« Les baroudeurs », 27 inscrits d'une moyenne d'âge de 66 ans.

◆ un axe fondé sur l'animation d'ateliers proposés par l'ASEPT pour lesquels les animateurs ont suivi des formations spécifiques orientées sur la prévention santé pour les plus de 55 ans. Les ateliers proposés reposent sur des thématiques d'équilibre, de nutrition, de bien-être, de rire, de mémoire et de numérique.

L'EHPAD ressources de la Madeleine :

Afin d'améliorer la prise en charge des aidants et de leurs « protégés » le CIAS SPN a mis à disposition de la plateforme de répit attachée à l'EHPAD de la Madeleine de Bergerac un bureau d'accueil qui permet aux professionnelles (psychologue et assistante de soins en gériatrie) de proposer des accompagnements individualisés. Ces derniers ont pour objectifs de créer du lien dans une atmosphère empathique et conviviale. Ces moments d'écoute s'adressent à tout aidant en situation d'isolement, en recherche d'information et ayant des besoins de soutien. Pendant que l'aidant s'entretient avec la psychologue, le proche est pris en charge par une assistante de soins qui va proposer des activités ludiques occupationnelles. Des propositions de participation à des ateliers aidants/aidés peuvent être faites en fonction des attentes. De même des orientations vers des groupes de paroles ou la mise en place de solutions de répit peuvent venir soulager bien des situations. Chaque usager peut prétendre à la mise en place de 50 heures par an d'aide à domicile pour des périodes de répit. Les rendez-vous au sein du CIAS SPN sont effectifs depuis septembre 2024 avec une permanence mensuelle le 1^{er} mercredi de chaque mois. Ainsi pour 2024, c'est :

- 3 permanences qui ont pu être tenues tous les 1ers mercredis du mois et cela à partir d'octobre.
- 8 RDV ont été sollicités pour 5 aidants rencontrés (dont 1 couple aidant/aidé) et 1 partenaire.
- 2 RV ont été annulés pour raison de santé (l'aidant ne se sentant pas prêt à une rencontre auprès d'un professionnel).

L'accompagnement numérique :

Avec le développement croissant des démarches en ligne et l'extension des plateformes certains usagers se trouvent en difficulté et ont besoin d'être aidés pour leurs démarches. Ainsi, le CIAS SPN propose des « tutorats d'usage » sur RV, des accompagnements individualisés auprès des CESF de la structure ou effectue des orientations vers la conseillère numérique du territoire qui propose des ateliers thématiques.

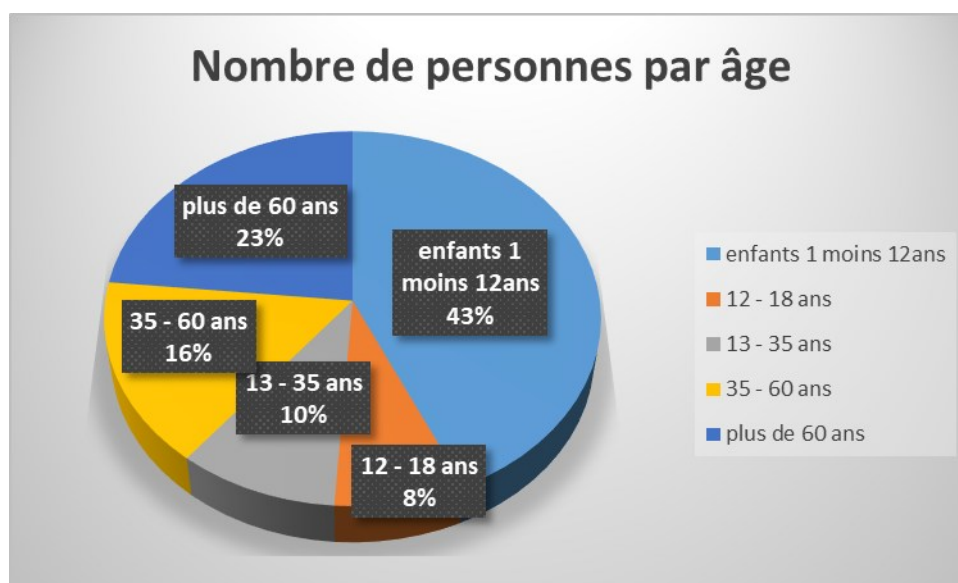
♦ Accompagnement par le CIAS de Sarlat

Pour 2024, ce sont 51 RV qui ont été honorés pour répondre à la demande d'accompagnements aux démarches administratives de 16 usagers, dont 9 personnes de plus de 60 ans, soit 56,25 % des demandeurs.

♦ Accompagnement par la conseillère numérique de la CCSPN

Pour 2024, 282 personnes ont sollicité ce service et ont bénéficié d'un accompagnement numérique. Ce sont ainsi 1 191 rencontres qui ont été assurées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir. Ces chiffres permettent de constater une récurrence des demandes pour un bon nombre de personnes (70 selon les statistiques tenues).

Les publics concernés touchent tous les âges, avec une forte demande pour les très jeunes (122 enfants de - de 12 ans accompagnés lors de séjours en centre de loisirs ou en établissement spécialisés) ou pour les personnes âgées de plus de 60 ans (66 comptabilisés pour l'année). Quelques ateliers collectifs ont permis de proposer des interventions intergénérationnelles qui ont eu un grand succès auprès de tous les participants. Un atelier « photo » a ainsi réuni sur plusieurs séances des enfants du Ratz-Haut et de l'IME de la Fondation de Selves ainsi que des séniors de la Résidence Autonomie du Plantier ; ensemble ils ont œuvré à l'organisation d'une exposition.



Le contrat local de santé du Périgord Noir (CLS) :

Le CLS du Périgord Noir opère sur un secteur qui regroupe les six communautés de communes du Pays du Périgord Noir. Il propose d'œuvrer sur la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Il bénéficie d'un soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CLS permet aux professionnels de se rencontrer et de s'informer sur toutes les actions qui peuvent être portées sur le territoire, tant par les institutions que par les associations qui interviennent dans le domaine de la santé. 5 axes ont été définis pour orienter les actions portées ou à développer :

- Les offres de soins (favoriser l'installation des professionnels et les dispositifs de soins)
- Les populations vulnérables (favoriser l'accès aux soins et prévenir ou dépister les situations)
- La santé mentale (lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques, améliorer la prise en compte des questions de santé mentale par des professionnels, renforcer les compétences et les protections des malades)
- La santé environnementale (prévention santé, prévention des risques addictifs, réduire les risques environnementaux)
- Les personnes âgées ou en déficit d'autonomie (promouvoir la santé et le bien-être, soutenir les aidants)

Ainsi, en 2024 le CLS a organisé des journées grand public pour faire connaître les offres de soins du territoire :

- 3^{ème} édition des journées de rencontres du Bel Age du Périgord Noir (CLS et DAC) à Villefranche du Périgord (66 professionnels et 42 visiteurs environ).
- Journée « Prévention santé » à Terrasson (une dizaine de structures professionnelles et 28 visiteurs environ).
- Soirée « Accompagnement à l'arrêt du tabac » qui a regroupé une quinzaine de professionnels.

La conciergerie d'ici :

Le maintien de l'autonomie des seniors au domicile nécessite que les usagers puissent aisément trouver des prestataires qui puissent intervenir rapidement et de façon fiable (mobilité, petits travaux de bricolage, etc.). Ainsi, depuis 2022 le CIAS SPN a contribué à la mise en place d'un nouveau service : « la conciergerie d'ici ». Le principe est de permettre aux usagers d'exprimer un besoin de service non satisfait auprès de la conciergerie qui proposera une orientation vers un prestataire conventionné afin de garantir la qualité du service effectué. Aujourd'hui ce service est reconnu par les usagers qui sont de plus en plus nombreux à solliciter des interventions ou à demander des orientations.

Pour 2024, sur le territoire du CIAS SPN, ce sont :

- 95 demandes qui ont été exprimées (73 pour l'entretien du domicile, 11 pour l'aide à la vie quotidienne, 5 pour la mobilité, 1 pour du lien social, 5 pour des aides administratives).
- 12 nouveaux prestataires ont été référencés ce qui porte à 51 le nombre de prestataires volontaires pour intégrer ce dispositif.

La moyenne d'âge des demandeurs est de 80 ans ce qui témoigne bien de la vulnérabilité des seniors qui ont de réels besoins d'interventions de professionnels à leur domicile.

Ainsi, désormais, nous pouvons affirmer que ce nouveau service est devenu essentiel sur le territoire. En effet, il répond pleinement aux demandes des usagers qui trouvent réponses à leurs attentes. De plus, ce service est très sollicité par les locataires de la Résidence Autonomie du Plantier qui est gérée par le CIAS SPN.

Le Centre Intercommunal d’Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIASSPN) :

Le service de livraison de repas à domicile

Dans le cadre de ses missions, le CIAS SPN gère depuis de nombreuses années un service de livraisons de repas à domicile, pour lequel une augmentation constante des demandes est enregistrée sur les 10 dernières années. Ce service contribue aux politiques portées sur les territoires qui consistent à favoriser le maintien à domicile des seniors. Force est de constater qu’avec l’accroissement de l’espérance de vie et du nombre des personnes âgées, le service de livraison de repas ne cesse de croître et contribue pleinement aux besoins exprimés.

La conformité du marché de restauration

Vu le nombre annuel de repas livrés, le CIAS SPN est dans l’obligation de passer des marchés de restauration avec des prestataires professionnels. A ce jour, c’est la cuisine centrale de la ville de Sarlat qui fournit les repas pour ce service. Le dernier marché souscrit pour une période de 4 ans avait projeté une production maximale de 40 000 repas annuel. Ce chiffre ayant été dépassé dès la deuxième année de souscription du marché, soit en 2024, le CIAS SPN a du souscrire un avenant permettant de ré évaluer à hauteur de 60 000 repas maximum les commandes annuelles du marché en cours.

Pour 2024 ce sont 44 029 repas qui ont été livrés sur l’année civile, et pour la période annuelle de marché soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, ce sont 43 682 repas qui ont été livrés avec une projection pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 qui pourrait atteindre les 47 734 repas. Ainsi, les clauses concernant la capacité de production annuelle des repas ont été réajustées aux réalités de terrain.

Résultats sur l'année civile

	2022	2023	2024
JANVIER	2 659	3 411	3 763
FÉVRIER	2 512	3 070	3 463
MARS	2 850	3 259	3 614
AVRIL	2 760	2 989	3 603
MAI	2 836	3 471	3 782
JUIN	2 919	3 420	3 613
JUILLET	3 064	3 455	3 890
AOÛT	3 143	3 599	3 943
SEPTEMBRE	3 093	3 638	3 804
OCTOBRE	3 299	3 854	3 688
NOVEMBRE	3 193	3 631	3 444
DÉCEMBRE	3 277	3 667	3 416
TOTAL REPAS	35 605	41 464	44 023

Résultats sur les périodes annuelles du marché de restauration en cours

	2022-23	2023-24	2024-25
JUILLET	3064	3455	3 890
AOÛT	3143	3599	3 943
SEPTEMBRE	3093	3638	3 804
OCTOBRE	3299	3854	3 688
NOVEMBRE	3193	3631	3 444
DÉCEMBRE	3277	3667	3 416
JANVIER	3411	3763	4137
FÉVRIER	3070	3463	4200
MARS	3259	3614	4353
AVRIL	2989	3603	4355
MAI	3471	3782	4279
JUIN	3420	3613	4225
TOTAL REPAS	38689	43682	47 734
	+20%	+15%	+12%

Les résultats de l’enquête de satisfaction :

Le CIAS est très vigilant à la qualité de la prestation qui est proposée. C’est dans un souci permanent d’amélioration de ce service qu’une enquête de satisfaction est effectuée auprès de sa clientèle tous les 2 ans, avec à chaque fois un questionnement d’usage et une incitation à recueillir les avis des usagers sur des sujets en réflexion.

En 2022, a été explorée la possibilité d’élargir l’offre, à la mise en place de plusieurs formules, afin de satisfaire au mieux les besoins journaliers de nos usagers. Il s’est avéré que les bénéficiaires du portage ne souhaitaient pas du tout modifier la proposition en cours car elle répondait pleinement au besoin alimentaire d’une journée entière.

Pour 2024, une réflexion est menée sur l’utilisation des contenants à usage unique afin de répondre aux exigences légales. Nous avons pu recueillir les appréciations des usagers et leurs idées. Il en ressort que chacun est bien sensibilisé aux problématiques des traitements des plastiques. Toutefois, les coûts qu’engendrerait une nouvelle solution sont tels que les usagers préfèrent que d’autres solutions soient trouvées.

La clientèle	La qualité des repas	La qualité du service
Elle est en très grande partie composée de personnes vivant seules ayant plus de 80 ans et dont les deux tiers sont des femmes. La moyenne d’âge est de 87 ans.	La cuisine centrale de Sarlat reçoit un satisfecit général pour les repas qu’elle confectionne.	La clientèle est quasi unanime sur les qualités d’organisation du service qu’elle trouve bien adaptées à ses attentes.

Cette enquête a été réalisée auprès de 138 clients sur l’ensemble du territoire de la Communauté de Commune de Sarlat Périgord Noir. Basée sur le principe d’une visite au domicile du client, cette enquête a permis un échange ouvert et cordial avec chacun des usagers disponibles. Pour 2024, nous avons enregistré 103 nouvelles inscriptions pour un total de 80 sorties du dispositif et pour une augmentation de 2 559 repas qui ont dus être livrés sur les 2 tournées existantes. Ce constat a mis les 2 circuits de livraison sous tension. Les nouvelles demandes de livraisons de repas émanent de personnes âgées qui ne sont plus en capacité de gérer la préparation des repas au quotidien. Les sorties de ce dispositif sont majoritairement liées au fait que le maintien a domicile n’étant plus possible, les usagers sont orientés vers des placements en EHPAD.

La mise en place d’une 3^{ème} tournée

Le service de livraison de repas a fonctionné jusqu’au mois de juin 2024 avec 2 tournées qui se partageaient le territoire des 13 communes selon des circuits organisés par secteur géographique. Les livraisons interviennent sur toutes les communes ce qui représente un nombre de kilomètres importants pour chaque tournée (environ 120 km). Avec l’augmentation constante des demandes, il est devenu nécessaire de mettre en place une 3^{ème} tournée qui s’est centrée sur la ville de Sarlat afin d’alléger le nombre de points d’arrêts des 2 autres tournées. Ainsi, depuis juillet 2024, une 3^{ème} tournée s’est imposée pour répondre aux besoins des usagers et pour améliorer les conditions de livraison qui devenaient trop tendues. Cette situation est venue soulager un contexte difficile et permet aujourd’hui d’absorber les nouvelles demandes exprimées. Désormais, le CIAS SPN doté de 3 véhicules réfrigérés, assure une moyenne mensuelle de 55 repas/jour sur chaque tournée. Ces changements ont été effectués sans que les habitudes des usagers ne soient trop perturbées. Ils ont permis aux chauffeurs de retarder d’une heure l’embauche et ainsi de pouvoir voir et échanger avec plus d’usagers. Pour l’instant, ces modifications d’organisations ont permis de récupérer un quota d’heures sur les temps de livraisons et ainsi de satisfaire des besoins d’interventions sur d’autres sites. Le CIAS est une petite structure, qui gère 4 sites ce qui engendre des besoins multiples. La polyvalence est donc un maître mot pour chacun des agents qui ont ainsi la possibilité de développer ou de mettre leurs compétences au service des besoins de la structure.

Quelques données générales :

Depuis la signature du dernier marché de restauration, des réajustements annuels sur les coûts de production et de fonctionnement sont appliqués. De même, les barèmes de facturation pour les usagers sont révisés chaque année. Force est de constater que nos bénéficiaires ne manifestent que peu d'insatisfaction face aux augmentations qui sont effectuées tous les ans depuis 2022. Ils comprennent que le contexte économique actuel vient impacter les tarifs de chaque prestation. Ils s'habituent à subir des hausses de tarifs régulières et cela dans tous les domaines. Ils s'adaptent et modifient leurs dépenses en fonctions de leur situation. Pour autant, nous devons être vigilants quant à l'impact financier que cela représente pour les budgets. C'est la raison pour laquelle le barème des aides accordées par le CIAS est également revu à la hausse, aux mêmes échéances, que les augmentations appliquées.

Montant annuel des aides accordées par le CIAS SPN			
2021	2022	2023	2024
25 920.00 €	35 570.80 €	47 849.10 €	57 822.38 €
Ces augmentations importantes, suivent l'augmentation tout aussi conséquente du nombre des repas livrés chaque année.			

Afin de limiter l'impact des augmentations que le CIAS SPN subit chaque année en juillet N (mais qui ne sont reportées sur les usagers qu'au 1^{er} janvier N+1) il sera nécessaire d'étudier la possibilité de modifier les dates du prochain marché sur l'année civile.

Quelques données comparatives sur les 3 dernières années :

	2022	2023	2024
Nouveaux dossiers sur l'année	132	103	103
Nombre de commissions	36	21	22
Nombre de modifications des commandes	651	617	651
Nombre de facturations/encaissements	3 468	3 914	3976
Nombre de clients du service au 31/12	194	226	249
Nombre moyen de repas par jour	97	113	121
Facturation de la prestation	406 376.06 €	504 415.99 €	552 604.18 €
Participation de l'usager	370 831.73 €	456 346.49 €	505 844.62 €
Coût moyen du repas	11.52 €	12.20 €	12.58 €
Nombre de repas portés annuellement	35 273	41 347	44 029
Age moyen des clients	84 ans	84 ans	84 ans

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses modifications et améliorations. Bien que la fin d'année ait enregistré une baisse des inscriptions, les résultats annuels sont tous à la hausse.

Le service de transport à la demande

Le CIAS SPN étant implanté dans un milieu rural et les usagers en situation de perte d'autonomie n'ayant plus la capacité de conduire ou n'ayant plus de véhicule, des solutions de mobilité, à destination de ce public fragilisé et qui de fait devient dépendant, s'imposent. Plusieurs études ont été faites depuis quelques années.

♦ Les taxis de proximité :

Des conventions avec les entreprises de taxis locales ont été signées afin de permettre aux usagers de trouver des solutions pour leurs besoins de déplacements. Ces solutions ont bien fonctionné pendant quelques années, mais au fil du temps, les entreprises se sont démobilisées pour privilégier des transports plus conséquents et plus rentables pour leurs activités. Les transports assurés dans le cadre de ce fonctionnement ne dépassant pas les limites du territoire de la communauté de communes, seulement deux entreprises ont accepté de renouveler leur conventionnement en réajustant les barèmes qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années. L'un de ces 2 prestataires n'assurant, de surcroît, que la prise en charge d'une seule personne de sa commune.

Pour 2024, ce sont 99 transports qui ont été honorés pour une dépense globale de 2 706 € pour le CIAS et 495 € de participation des usagers. Détail des déplacements :

- 56 transports pour des habitants de Sarlat,
- 1 transport pour un habitant de Marcillac Saint Quentin,
- 4 transports pour des habitants de Marquay,
- 4 transports pour des habitants de Saint André Allas,
- 34 transports pour une habitante de Saint Vincent de Cosse.

• La solution ATCHOUM

Afin d'améliorer, de développer et d'étendre les solutions accessibles aux usagers, le CIAS SPN s'est rapproché de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir qui porte sur le territoire, la compétence transport. Plusieurs orientations se sont dégagées de ces temps de réflexions qui ont abouti à un partenariat des 6 communautés de communes du Pays du Périgord Noir. L'objectif a été de proposer sur un territoire élargi une solution identique. Une campagne de prospection, de communication et de recrutement de chauffeurs a été effectuée et en parallèle des conventions de partenariat avec ATCHOUM, organisme en plein déploiement sur toute la France, ont été signées avec chaque entité. Le principe de fonctionnement de ce concept repose sur 2 options :

- ⇒ Une option de covoiturage sur des trajets fixes,
- ⇒ Une option de prise en charge à la demande pour des besoins individuels.

Pour ce faire, les usagers doivent s'inscrire sur une plateforme, déposer leur demande de trajet et payer leur participation. Un chauffeur bénévole assurera le transport dès lors que les 2 parties auront donné leur accord. Ces démarches peuvent être effectuées soit en ligne, soit pour les usagers non aguerris à l'usage d'internet, par téléphone.

L'opération a débuté fin octobre 2024 et a enregistré les résultats ci-dessous en 31 décembre 2024 :

	Total depuis le lancement	Total sur le mois en cours
Conducteurs inscrits	27	9
Passagers inscrits	49	14
Demandes de trajets	25	9
Trajets validés	12	6
En attente de validation d'un conducteur	13 Et 1 dont le paiement en CB n'a pas abouti *	3
Kilomètres parcourus	410 34 km de moyenne par trajet	75 12 km de moyenne par trajet
Moyen de paiement	8 en CB 4 en tickets mobilité	3 en CB 3 en tickets mobilité

**Demandes de trajets non comptabilisés n'ayant pas abouti, faute pour le passager d'avoir pu aller au bout du processus de paiement (validation bancaire, code SMS, etc). D'où l'importance des tickets mobilité pour les personnes ne pouvant pas utiliser de carte bancaire.*

Perspectives de thématiques à développer sur le territoire du CIAS pour 2025 :

- ⇒ Mener une réflexion sur la valorisation des métiers des aides à domicile ou des auxiliaires de vie et sur les formations de ces agents intervenants aux domiciles des usagers, suite aux problématiques constatées sur le terrain concernant les recrutements des SAD.
- ⇒ Projet d'intervention au lycée professionnel de Saint Joseph à Sarlat.
- ⇒ Maintenir le partenariat avec le CLS pour organiser et participer à des rencontres gériatriques.
- ⇒ Organiser avec les bénéficiaires de la livraison des repas des visites/rencontres avec la cuisine centrale.
- ⇒ Développer l'offre de service pour favoriser la mobilité et contribuer au maintien de l'autonomie des usagers vulnérable.
- ⇒ Ancrer le service de conciergerie d'ici et contribuer à son déploiement.
- ⇒ Créer pour l'ensemble du service un rétro planning des temps forts et des opérations importantes.
- ⇒ Porter une réflexion sur l'amélioration de la communication en général.
- ⇒ Mener une réflexion, à l'initiative de l'UDCCAS et avec les services de livraisons de repas du département, sur la possibilité de constituer un collectif qui influe sur les tarifs et les offres de contrats de location de véhicules réfrigérés à destination des services de livraison de repas.

Résidence Autonomie du Plantier



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CIAS SPN gère la Résidence Autonomie du Plantier et bénéficie pour cela d'un agrément de gestion délivré par le Conseil Départemental de la Dordogne. Cette résidence propose 15 logements indépendants (14 T1 bis et 1 T3), pour une capacité d'accueil de 16 personnes autonomes au moment de leur admission. En 2023, son agrément, subordonné aux résultats de l'évaluation de l'établissement, a été renouvelé pour une période de 15 ans. Le budget de la Résidence Autonomie est annexé au budget du CIAS qui lui attribue une subvention annuelle. Viennent en complément des fonds propres issus des loyers perçus, des subventions du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre d'un CPOM, des subventions accordées par différents financeurs, tels que la CARSAT ou la MSA, dans le cadre de réponses à des appels à projets. Ces subventions permettent d'une part de financer des actions de prévention et des animations visant à lutter contre les effets du vieillissement et à maintenir des liens sociaux, d'autres part à financer des travaux d'investissements pour améliorer et moderniser la structure.

Pour 2024, le budget de la Résidence Autonomie a ainsi été augmenté des sommes suivantes :

- 7 196.82 € par le Conseil Départemental pour le CPOM,
- 18 855.39 € par la CARSAT pour des travaux d'investissement qui seront engagés sur le budget 2025,
- 2 571 € par la MSA pour des travaux d'investissement qui seront engagés sur le budget 2025.

Les animations :

Afin de contribuer au maintien des liens sociaux des animations hebdomadaires sont proposées à tous les résidents. Les personnes extérieures à la structure sont les bienvenues, mais peu nombreuses. Un programme annuel est établi en fonction des souhaits exprimés. Il est présenté au CVS. Pour 2024, une participation à plusieurs actions portées par des partenaires extérieurs a été effectuée par un groupe très actif, toujours partant pour tester de nouvelles aventures. Ainsi, les résidents volontaires ont pu participer :

- ♦ Au projet proposé par le Centre Culturel de la ville de Sarlat pour les Arts en Folie sur le thème de la fête foraine. Ils ont fabriqué un « jeu à tirette » qui a été exposé et bien apprécié par les nombreux visiteurs



- ◆ Au carnaval organisé par le Centre de Loisirs du Ratz Haut, les résidents se sont déguisés et étaient présents au côté des enfants pour le spectacle présenté au Centre Culturel de Sarlat sur le thème des JO,
- ◆ Au projet photos, porté par l'équipe de la bibliothèque de Sarlat et en partenariat avec les enfants du Centre de Loisirs de Sarlat et de la Fondation de Selves. Ce projet a permis de présenter une exposition itinérante sur les lieux des partenaires engagés dans cette action. Les travaux réalisés ont ainsi été dévoilés aux nombreux visiteurs et usagers des différents lieux (centre de loisirs, Fondation de Selves, Résidence Autonomie du Plantier, Médiathèque de Sarlat).
- ◆ A la mise en rayon des ouvrages dans les locaux de la nouvelle médiathèque de Sarlat.
- ◆ A des ateliers thématiques sur la problématique du tri sélectif, ce qui a permis de visiter le centre de tri et de mesurer l'importance de bien gérer ses déchets.



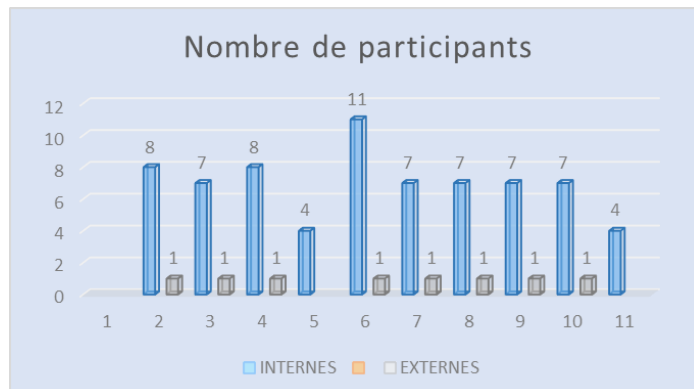
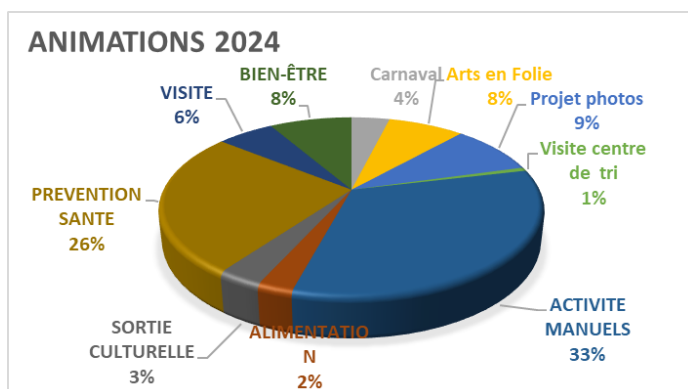
- ◆ A des « ateliers cuisines » encadrés par l'animatrice de la résidence, mais aussi en extérieur grâce au partenariat établi avec l'association « les Insatiables ».

Toutes ces manifestations intergénérationnelles ont occasionné de nombreuses rencontres avec des échanges conviviaux et complices lors de la présence des enfants du Centre aéré ou de la Fondation de Selves. En parallèles et tout au long de l'année, les résidents ont pu participer, chaque semaine, à des ateliers créatifs et manuels, à des sorties sur des sites culturels ou artisanaux qui ont permis des déjeuners au restaurant, à des pratiques de gymnastique douce ou à des sorties de marche nordique. Toutes ces activités se déroulent dans des ambiances enjouées qui ont permis de renforcer les liens sociaux entre certains locataires.

Pour 2024, ce sont 155 séances d'animation qui ont été effectuées. Ces dernières ont été encadrées majoritairement par l'animatrice du CIAS, mais aussi par des professionnels extérieurs tels que :

- L'éducatrice sportive de l'association « Siel Bleu », pour la gymnastique adaptée ou la marche nordique ;
- L'animatrice du « SICTOM », pour les ateliers concernant les bonnes pratiques du tri sélectif,
- L'herboriste et la diététicienne de l'association les « Insatiables » pour les ateliers de découvertes culinaires effectués en extérieur,
- L'animatrice numérique de la médiathèque de Sarlat, pour les ateliers numériques proposés au sein de l'établissement et aussi pour les ateliers concernant le projet photo réalisé en extérieur. L'objectif de ce dernier atelier étant de travailler la photo grâce au support numérique et de proposer une exposition de toutes les images travaillées en communs avec les enfants.

Détail des animations réalisées :



L'activité qui suscite le plus d'intérêt est incontestablement l'atelier des activités manuelles. Ces derniers se déroulent toutes les semaines au sein de l'établissement et sont autant d'occasions de créer de petits objets, d'éléments de décoration que d'occasions de se rencontrer et de bavarder de façon enjouée. La créativité, la dextérité des gestes, la patience, sont mises à rude épreuve, mais la satisfaction d'avoir réussi à créer un objet personnel qui pourra être offert, exposé ou utilisé remporte un vif succès auprès de chaque résident.

Vient en deuxième position la participation aux ateliers de gymnastique adaptée. Bien que peu motivés dans un premier temps par cette activité, les résidents ont pris conscience des progrès réalisés et de l'importance de bouger, quel qu'en soient les efforts à fournir. Ils ont reconnu que le fait de rester en mouvement était bénéfique pour leur santé physique et psychique. Ils se sont ainsi mobilisés pour être assidus aux séances proposées chaque semaine. Pour 2024, ont été travaillés :

- ⇒ le renforcement musculaire des membres supérieurs et inférieurs ;
- ⇒ l'équilibre unipodal ;
- ⇒ l'équilibre dynamique (parcours moteur) ;
- ⇒ la souplesse des membres inférieurs et supérieurs
- ⇒ la mémoire
- ⇒ lorsque le temps s'y prête des sorties sur la piste cyclable sont organisées pour s'initier à la marche nordique. L'utilisation des bâtons de marche favorise la confiance au déplacement, et le grand air stimule les énergies.

Le bilan effectué en fin d'année est très positif. Il a été constaté, grâce aux tests réalisés en début et fin de saison, une amélioration des conditions physiques pour chaque personne, notamment de leur l'équilibre, de leur souplesse et de leur force physique. De plus les résidents assidus ont réussi à convaincre quelques récalcitrants à l'exercice ce qui est venu augmenter le nombre de participants. Le groupe est dynamique et motivé. Les séances se passent toujours dans la bonne humeur.

Les autres activités se déroulent en fonction des saisons. La période hivernale correspond plus à des activités en intérieur, les périodes d'inter-saison, favorisent les sorties, les piques niques et les visites de sites et la période estivale se centre sur des échanges au sein de la structure.

Au fil du temps, force est de constater, que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont volontaires pour toutes les propositions qui sont faites. Désormais il semble que les résidents se soient partagés en deux groupes : les actifs et les inactifs. Pour ce qui concerne les non participants, nous constatons que certaines personnes organisent leur vie en toute autonomie (elles sortent régulièrement et participent à des activités extérieures), pour les autres des problèmes de santé relativement importants les contraignent à rester chez eux et à refuser toute proposition de rencontre ou d'échange. Notre objectif reste donc de convaincre le plus de résidents possibles pour venir rejoindre les différentes activités.

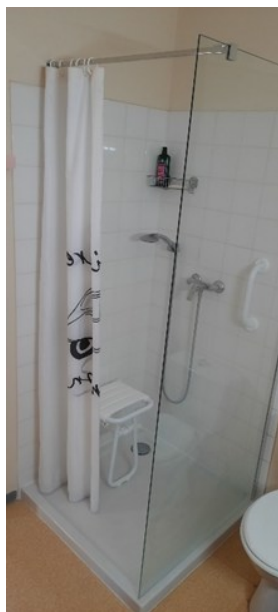
Photos souvenir



Les améliorations du lieu de vie :

Avec la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement de la personne, le développement de l'offre d'habitats, dit intermédiaires, à destination des personnes âgées se développe. Ce type d'habitat répond aux besoins de services exprimés par les usagers et permet aussi de rompre l'isolement. Ainsi, les résidences autonomes se sont substituées aux foyers logements et ont développé au sein de leur structure des propositions obligatoires à destination de leurs occupants, telles que l'accès gratuit à un dispositif de télé assistance, internet, un service de laverie, un service de restauration et des animations internes ou externes. En parallèle, une politique d'amélioration du cadre de vie est portée par les gestionnaires de ces établissements qui peuvent bénéficier de soutien financier pour engager des travaux visant une amélioration du confort et de la sécurité des résidents.

Ainsi, le CIAS de Sarlat répond chaque année à des appels à projets pour pouvoir engager des travaux d'amélioration du cadre de vie de la Résidence Autonomie du Plantier. Depuis 2017, de nombreuses améliorations ont été apportées et en 2024, grâce au soutien financier de la CARSAT, ce sont les salles de bains de tous les appartements qui ont pu bénéficier d'une rénovation. Tous les bacs de douche ont été rabaisés, des cloisons vitrées ont été installées ainsi que des sièges escamotables. Des points d'eau extérieurs ont également été installés afin de simplifier et d'améliorer les possibilités d'entretien du site et d'arrosage des espaces verts. Enfin, un petit parking a été créé et aménagé à destination des professionnels et des professionnels devant intervenir chez les résidents (médecin, infirmiers, kiné, aide à domicile, tuteurs, etc.....). La totalité de ces travaux a été soutenue à hauteur de 100 % des montants HT engagés soit une aide globale de 45 154.26 € versée en plusieurs échéances et sur présentation de factures acquittées.



En plus des gros travaux d'investissement, le CIAS SPN assure au quotidien des interventions chez les résidents qui rencontrent un souci de maintenance de leurs installations. Pour ce faire, les locataires doivent contacter la Conciergerie d'Ici qui centralise toutes les demandes d'interventions et qui, en fonction de la demande, va interpellier le factotum de la résidence ou orienter vers un prestataire extérieur à la structure. Dans ce deuxième cas, le coût de réparation sera supporté intégralement par le locataire. Pour 2024, le factotum est intervenu 26 fois (en 2023 => 19 interventions), pour des problèmes de plomberie (fuites d'eau ou installations bouchées) pour des dysfonctionnements au niveau du chauffage (radiateur qui ne chauffe pas, ou robinets thermostatiques difficiles à manipuler) pour des nuisances sonores liées à un dysfonctionnement de la VMC. A noter, les efforts du CIAS SPN qui pour l'heure assume en totalité les interventions nécessaires au confort et à la sécurité des locataires qui de fait, bénéficient de la gratuité de toutes ces interventions (fournitures + temps de travail). Par cette pratique, le CIAS contribue à la minimisation de l'impact financier que peuvent avoir de telles interventions au domicile sur le budget des usagers.

Détail des interventions du personnel mis à disposition sur la Résidence Autonomie :

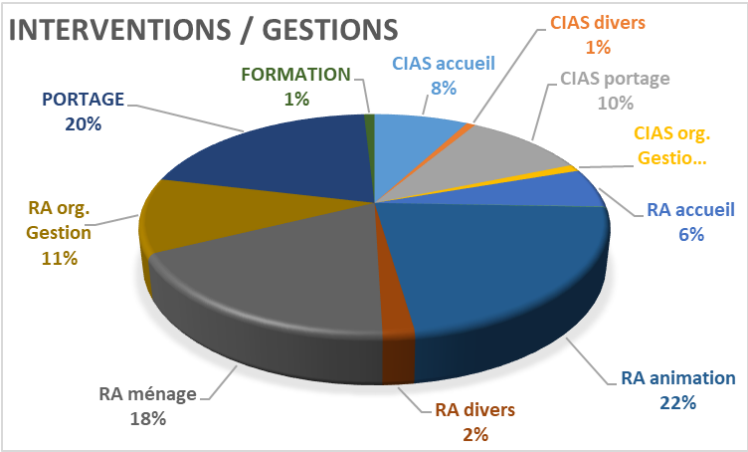
Deux types d'intervention sont recensées :

- ◆ un poste d'agent d'entretien, d'accueil – gestion et d'animation (1 ETP)

Le poste le plus important sur la RA reste celui de l'animation qui ne représente ici que les temps d'encadrement. Le temps de préparation étant comptabilisé sur le temps de gestion. Vient en deuxième temps fort sur la RA, les travaux d'entretien des espaces communs. Les autres postes se répartissent en fonction des besoins administratifs et sur les remplacements nécessaires pour faire fonctionner correctement le service de livraison des repas.

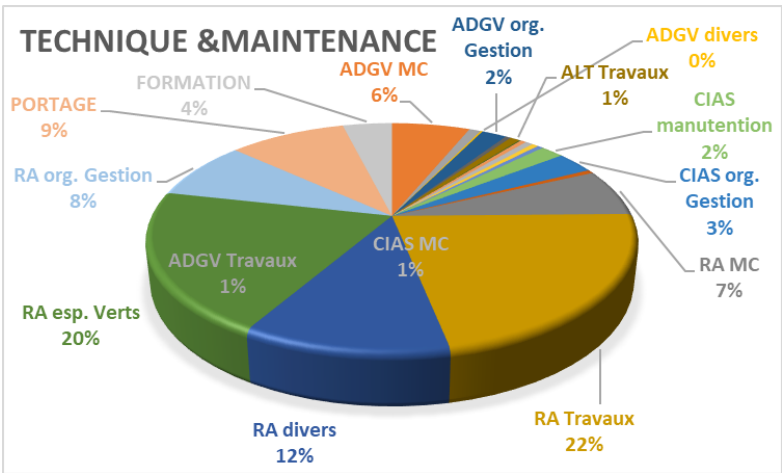
Le CIAS étant un petit service, avec une variété de missions relativement importante, il est nécessaire de mutualiser les compétences de chaque agent sur plusieurs services. Cela permet d'assurer la continuité de service.

Ainsi, l'agent d'accueil de la RA intervient sur des tâches techniques (entretien), sur des tâches administratives (CPOM, secrétariat pour les nouvelles demandes d'entrées à la RA, mais aussi au service de livraison de repas) et sur des tâches d'accueil (accueil des familles, des résidents, des prestataires, mais aussi remplacement à l'accueil du CIAS).



- ◆ un poste d'agent technique (mis à disposition pour 14h/semaine)

Pour ce concerne les interventions techniques, aussi bien pour les travaux de maintenance que pour les travaux de prévention, c'est incontestablement les interventions sur le site de la RA qui prédominent. Dans le poste « divers » sont comptabilisés, la gestion des conteneurs à déchets (pour information fin de cette mission au 31/12/2024), l'entretien des espaces communs en remplacement de l'agent titulaire de cette mission, des travaux de manutention divers (déménagement, aménagement). Comme pour l'ensemble des agents du CIAS, la polyvalence est de mise pour pouvoir répondre aux besoins de tous les sites et service du CIAS SPN.



L'organisation du lieu de vie :

Comme tout établissement hébergeant et accueillant des personnes âgées, la Résidence Autonomie est contrainte de mettre en place un Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui a pour objectif d'être un lieu d'expression pour les locataires ou leurs représentants, les familles ainsi que les professionnels intervenant sur cette structure.

Le CVS en 2024 :

Comme prévu par la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles et par le fonctionnement propre à l'établissement les réunions du CVS sont organisées au sein de l'établissement. Pour la Résidence Autonomie du Plantier, le planning prévisionnel de cette instance est programmé sur 3 réunions (1 en février, 1 en juin et 1 en octobre). Cette année, ont été notamment exposés aux membres présents :

- Des points réguliers sur les travaux réalisés et en projection,
- Des points réguliers sur les animations proposées,
- Des sollicitations pour participer à des réflexions internes : comme l'aménagement des terrasses extérieures, la réalisation de collecteurs de mégots, l'installation de pièges à moustiques,
- Des informations sur la prévention des risques d'incendie et sur les postures à tenir en cas d'alerte,
- Des informations sur les nouvelles organisations relatives à la collecte des déchets,
- Des informations sur les projets de mobilité portés sur le territoire (ATCHOUM),
- Des échanges sur l'organisation de certaines manifestations (repas des voisins, repas de Noël, goûter avec les enfants du Centre de Loisirs).

Le Projet d'établissement de la Résidence Autonomie :

L'établissement identifié auprès du Conseil Départemental de la Dordogne comme Résidence Autonomie, bénéficie d'un agrément de gestion qui implique une rigueur administrative et financière avec cette autorité. Ainsi, pour la période 2024/2028, le CVS, lors de sa réunion du 5/11/2024 et le Conseil d'Administration du CIA SPN réuni le 16/12/2024 ont validé le renouvellement du projet d'établissement. Ce document vise à orienter les actions sur des thématiques ciblées qui prennent en compte les éléments signalés lors de la dernière évaluation externe en date de 2021. Le projet d'établissement a pour finalité principale de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels, de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble et de garantir le droit des usagers. Les grandes thématiques retenues pour l'établissement sont la sécurité et la bientraitance.

Perspectives 2025 :

- ⇒ Maintien et développement des actions de prévention et d'animation
- ⇒ Amélioration et développement des supports de communication (livret d'accueil)
- ⇒ Réalisation des travaux d'aménagement (toiture)
- ⇒ Mise en place du suivi individuel de chaque résident par le biais d'un « projet de vie individuel »
- ⇒ Organisation d'ateliers thérapeutiques autour des pathologies de diabète, d'hypertension et cardiovasculaire
- ⇒ Promotion de l'utilisation du nouveau service de mobilité ATCHOUM

Le CIAS remercie les financeurs qui ont contribué à l'amélioration du cadre de vie au sein de la Résidence Autonomie



CONCLUSION

L'année 2024 a été une année de réalisation importante pour la CIAS notamment par le déploiement de la troisième tournée de portage de repas, qui a pour effet de:

- Soulager les cadences de livraison des livreurs et ainsi limiter les risques d'arrêts maladie ou d'accidents du travail (travail physique, charge mentale).
- Permettre d'avoir une solution de secours en cas d'absence inopinée d'un livreur ou de problème technique sur l'une des tournées.
- Remettre du lien social entre les clients et les livreurs, rendus ainsi plus disponibles.
- Répondre aux besoins de la population et en particulier la population âgée du territoire confrontée à certaines difficultés comme la perte d'autonomie, les durées d'hospitalisation raccourcies et le retour à domicile qui a besoin d'être accompagné par diverses prestations (trijet du soins à domicile/ de l'accompagnement pour les actes du quotidien (lever, habillage, douche etc.) / du portage des repas). Tendance qui peut aussi résulter d'un choix de vie de rester chez soi le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions.

La mise en place de la troisième tournée est allée de pair avec la conclusion d'un avenant à l'accord-cadre à bons de commande relatif à la confection de repas en liaison froide et leur allotissement pour le service de portage à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir. L'objet de cet avenant n°1 concernait ainsi l'ajout de prestations supplémentaires devenues nécessaires et non prévisibles à l'élaboration du marché, en lien avec la forte demande des dernières années. Le contexte actuel, post-covid, marqué au niveau de la santé par des durées d'hospitalisation raccourcies et des retours à domicile précoces, a contribué à doubler les demandes de portage des repas en 2022 et 2023, déjouant ainsi les tendances des années 2018-2021 et toutes les projections faites en ce sens.

En 2025, notre attention sur le sujet du portage des repas portera davantage sur la tarification à l'utilisateur, et notamment sur le maintien d'un tarif qui ne soit ni réducteur, ni « asphyxiant » pour le budget des seniors dont on sait que les ressources sont limitées et fort contraintes par une augmentation générale du coût de la vie.

Au niveau de l'action sociale, les secours financiers ont déjoué les prévisions, avec un coût 2024 inférieur au coût 2023 sans que l'on puisse vraiment l'expliquer, mise à part peut-être par un contexte politique mouvant (dissolution du mois de juin ; réformes comme celle de France Travail en attente de décrets d'application) et des efforts importants maintenus par les familles pour contraindre les budgets et réduire les charges. Néanmoins, la campagne des chèques cadeaux de fin d'année 2024, beaucoup plus conséquente que les précédentes, laisse entrevoir que l'effet rebond attendu en 2024 arrivera en 2025.

En 2025, le CIAS a pour projet de développer le partenariat avec Avenir Sarlat à travers les Chèques Accompagnement Personnalisé qui sont distribués tout au long de l'année aux personnes avec de faibles ressources pour satisfaire leurs besoins quotidiens en termes d'alimentation. L'objectif avec ces chèques est d'élargir les lieux d'approvisionnement des particuliers pour ces denrées et de favoriser l'accès à des commerces de proximité (sur tout le territoire communautaire), proposant des produits frais et locaux, tout en maintenant l'accès aux grandes surfaces et/ou enseignes nationales.

Dans les constantes qui reviennent d'une année sur l'autre, les difficultés ont perduré sur l'Aire des Gens du Voyage en 2024 avec des dégradations importantes, un état de vétusté avancé des installations, plusieurs amoncellements de déchets de toute nature et toujours aucune déclaration d'installation de la part des voyageurs, ni de règlement des frais de séjours. La visite de l'aire de Bergerac en fin d'année 2024 a néanmoins ouvert la réflexion à d'autres modes d'organisation et de gestion avec notamment la présence sur site d'éducateurs spécialisés. Le nettoyage, la remise en état et la réflexion sur l'évolution du mode de gestion actuel de l'aire seront donc des enjeux cruciaux pour 2025.

Enfin, à côté de ces enjeux sociaux, le CIAS a maintenu et développé— ou simplement participé — en 2024 à des actions créatrices de lien sur le territoire tant pour les publics accompagnés (ateliers cuisine, éco-logement, match de football dans le cadre des Jeux Olympiques) que pour les partenaires (Rencontres du Bel Age, réunions des partenaires, CLS, etc.). Cette dynamique sera toujours à l'honneur en 2025, avec pour ambition de toucher de nouveaux publics et notamment les jeunes.